



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique industrielle

Question écrite n° 43644

Texte de la question

M. Marcel Bonnot interroge M. le ministre du redressement productif sur la proposition figurant dans le rapport du 5 novembre 2012 intitulé « Pacte pour la compétitivité de l'industrie française » de Louis Gallois visant à doubler le nombre de formations en alternance sur la durée du quinquennat. Il lui demande s'il envisage de donner une suite concrète à ladite proposition, un an après la publication dudit rapport.

Texte de la réponse

En application de la feuille de route de la deuxième conférence sociale pour l'emploi des 20 et 21 juin 2013, de l'accord national interprofessionnel du 14 décembre 2013, et après concertation avec les partenaires sociaux, les acteurs territoriaux, les organismes consulaires et les régions, le Gouvernement a réaffirmé sa volonté de mener à bien la réforme de l'apprentissage dont notre pays a besoin, afin de développer cette voie de formation et d'insertion des jeunes de manière équilibrée à tous les niveaux de formation, pour atteindre l'objectif de 500 000 apprentis en 2017. L'éducation nationale participe à l'objectif gouvernemental de développement de l'apprentissage. Les établissements publics locaux d'enseignement accueillent et forment actuellement 40 000 apprentis et l'objectif est de porter cet effectif à 60 000 dans les trois ans qui viennent, par l'accueil de 20 000 apprentis supplémentaires dans les lycées publics, soit 50 % de plus.

Données clés

Auteur : [M. Marcel Bonnot](#)

Circonscription : Doubs (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43644

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : Redressement productif

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [26 novembre 2013](#), page 12291

Réponse publiée au JO le : [14 juillet 2015](#), page 5415